



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL Commune de ST JULIEN EN BORN Séance 16 novembre 2022

Nombre de membres en exercice : 19
Présents : 16 – 2 pouvoirs
Date de la convocation : 9 novembre 2022

L'an deux mille vingt-deux et le 16 novembre à 18 heures 00,
le Conseil Municipal de la Commune de ST JULIEN EN BORN, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de **Monsieur Gilles DUCOUT, Maire**.

Présents : M DUCOUT, Mme MORESMAU, M GOMEZ, Mme LAGOUEYTE, M VERGE, M PAPIN, M GOURGUES, Mme MALATRAY, Mme BAYLE, M VIGNES, Mme LARTIGUE, M LAPEYRE, Mme AUBIN, Mme HAMMAMI, Mme ZARZUELO, Mme BORDESSOLLE, M FROUSTEY, M NAVARRO,

Absent : M LAROMIGUIERE

Excusés : Mme BAYLE, Mme MALATRAY

Pouvoirs : M DUCOUT (pouvoir de Mme MALATRAY), M FROUSTEY (pouvoir de Mme BAYLE)

M PAPIN a été désigné comme Secrétaire de séance

20221116-012

AVIS SUR LES INCIDENCES ENVIRONNEMENTALES DU PROJET D'INTERCONNEXION ELECTRIQUE ENTRE LA FRANCE ET L'Espagne (« PROJET GOLFE DE GASCOGNE »)

Par un arrêté inter préfectoral en date du 15 septembre 2022, la Préfète des Landes, la Préfète de la Gironde et le Préfet des Pyrénées Atlantiques ont prescrit une enquête publique unique, afin de recueillir l'avis du public sur le projet d'interconnexion électrique entre la France et l'Espagne, nommé projet Golfe de Gascogne. L'enquête publique a été organisée du lundi 17 octobre 2022 au vendredi 16 décembre 2022 inclus.

Le projet Golfe de Gascogne est porté conjointement par les sociétés RTE Réseau de transport d'électricité pour la partie française et Red Electrica pour la partie espagnole.

Reconnu Projet d'Intérêt Commun (PIC) par l'Union Européenne, le projet Golfe de Gascogne répond aux enjeux européens en matière de transition énergétique et de lutte contre le changement climatique en facilitant l'évolution vers un mix électrique à bas carbone.

Le projet « Golfe de Gascogne » vise à créer une interconnexion électrique entre la France et l'Espagne pour permettre l'échange d'électricité entre les deux pays. Il s'agit d'un projet de ligne électrique à courant continu, d'une puissance de 2 x 1000 MW et d'une longueur de 400 km environ, dont 272 km en liaison sous-marine. Il consistera à réaliser deux liaisons électriques souterraines et sous-marines entre le poste de Cubnezais à proximité de Bordeaux et le poste de Gatika à côté de Bilbao.

En France, le projet vise à créer :

- Une station de conversion à proximité du poste électrique de Cubnezais pour transformer le courant alternatif en courant continu et son raccordement aux installations existantes ;
- Un tronçon de 2 liaisons souterraines d'environ 78 km entre la station de conversion et le littoral ;
- Un tronçon sous-marin d'environ 150 km jusqu'à l'atterrage des Casernes (commune de Seignosse) au nord de Capbreton ;
- Un tronçon de 2 liaisons souterraines d'environ 27 km de contournement à Capbreton ;
- Un tronçon sous-marin d'environ 30 km de l'atterrage de Fierbois (40) au sud de Capbreton jusqu'à la frontière franco-espagnole.

Les principaux bénéfices attendus de la mise en œuvre du projet sont :

- L'amélioration de la sécurité d'approvisionnement,
- L'augmentation de l'efficacité des systèmes interconnectés,
- L'amélioration du système électrique,
- L'augmentation de l'intégration des énergies renouvelables



Monsieur le Maire présente à l'assemblée, à partir de l'étude d'impact fournie par RTE, les incidences notables du projet d'interconnexion France-Espagne par le Golfe de Gascogne sur l'environnement, dans le tronçon terrestre et le tronçon maritime, concernant les milieux physiques, milieux naturels, milieux humains, patrimoine, paysage et tourisme, ainsi que les mesures visant à les éviter, les réduire et les compenser le cas échéant.

Au regard des incidences notables sur l'environnement du Projet Golfe de Gascogne, et au regard des mesures mentionnées dans l'étude d'impact de RTE, Monsieur le Maire propose d'émettre un avis favorable, sous réserve du maintien des conditions de protection des populations humaines et de la faune maritime.

Le Conseil Municipal de la Commune de ST JULIEN EN BORN,

**Après en avoir délibéré, à mains levées, par 17 voix *Pour*
0 voix *Contre*
1 *abstention* – Mme AUBIN**

ARTICLE 1 - DECIDE de donner un avis favorable sur les incidences environnementales notables, au titre de l'étude d'impact liée à l'enquête publique du projet d'interconnexion France-Espagne par le Golfe de Gascogne, sous réserve du maintien des conditions de protection des populations humaines et de la faune maritime.

Pour extrait certifié conforme,
ST JULIEN EN BORN, le 17 novembre 2022
Le Maire,
Gilles DUCOUT

« La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de PAU dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa transmission au représentant de l'Etat dans le département. »